

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI RS ALPHA SECTOR – PART XLC – FR0013519923

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif du Fonds est de générer un rendement net annualisé de 5,55%, sur la durée minimale de placement recommandée de trois ans tout en mettant en œuvre une approche ISR. L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.

Indicateur de référence

Le Fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Les investissements sont réalisés au sein de l'univers de l'indice EURO STOXX Total Market.

Pour information : L'indice EURO STOXX Total Market (TMI) est un sous-ensemble régional de l'indice STOXX Europe TMI qui couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante de l'Europe. Avec un nombre variable de composants, l'indice EURO STOXX TMI représente une large couverture des entreprises de la zone euro.

L'indice EURO STOXX TMI comprend les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne. L'indice EURO STOXX TMI est composé des indices : EURO STOXX TMI Large, l'indice EURO STOXX TMI Mid et l'indice EURO STOXX TMI Small.

Stratégie de gestion :

Le Fonds investira à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions de la zone Euro. Le Fonds pourra investir en obligations, en titres de créances et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10%.

Si l'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice Euro Stoxx Total Market, l'univers investissable est quant à lui défini comme un sous ensemble exclusif de l'univers d'investissement. Il est déterminé par l'application de critères extra-financiers sur l'univers d'investissement afin d'obtenir une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts

- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;

- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés..

Selon l'analyse de la société de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'univers investissable est défini in fine par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant la catégorie ISR « Sous Surveillance », (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) soit 20% de l'univers.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence

de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour plus de précisions sur les limites des approches extra-financières mises en œuvre se référer au code de transparence disponible sur le site internet de la société de Gestion.

L'univers investissable est ensuite réparti en secteurs d'activités définis par la classification sectorielle d'Euronext « Industry Classification Benchmark » (ICB). Chaque secteur d'activités ayant des caractéristiques intrinsèques différentes, ils se comportent de manière différente au cours des anticipations du cycle économique à venir. L'existence de caractéristiques intrinsèques inhérentes à chaque secteur donne l'idée d'une rotation sectorielle pour accompagner le marché.

Ce constat permet à la gestion de se focaliser uniquement sur deux paniers sectoriels : un panier dit « Offensif », dérivé des secteurs qui surperforment en phase de reprise économique, et un panier dit « Défensif » qui suit le comportement inverse.

En fonction de la performance relative quotidienne de ces deux paniers, de son analyse quantitative, basée principalement sur son momentum et ses volatilités, la gestion détermine un comportement implicite de marché : « Offensif » ou « Défensif ».

Quotidiennement la gestion détermine, en fonction des conditions dans lesquelles elle se trouve (régime de volatilité, tendances des marchés, ...), si le marché se trouve sur un point d'inflexion de comportement.

Si la gestion considère que le comportement implicite du marché est en phase de passer de « Défensif » à « Offensif », dans ce cas le portefeuille sera composé à hauteur de 90% minimum du panier dit « Offensif » ou sinon du panier dit « Défensif » dans le cas contraire.

Que le portefeuille soit composé des secteurs représentatifs du panier « Offensif » ou du panier « Défensif », chaque secteur est équilibré au moment de la réallocation du portefeuille entre les deux paniers. Chaque titre à l'intérieur de chaque secteur du panier « Défensif » est pondéré en fonction de sa capitalisation boursière au moment de la réallocation du portefeuille entre les deux paniers, et chaque titre à l'intérieur de chaque secteur du panier « Offensif » est équilibré au moment de la réallocation du portefeuille entre les deux paniers.

De ce fait, il est important de préciser que le portefeuille pourra être refondé plusieurs fois dans l'année impliquant un rebalancement total et binaire du portefeuille.

L'investisseur est donc averti que le Fonds pourra être sujet à des commissions de mouvement significatives.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds, la révision des notes se fait sur un pas trimestriel et à chaque changement de l'univers d'investissement. Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins de couvrir le portefeuille aux actions, titres et valeurs assimilées, indices de marchés actions, pour tirer parti des variations de marché et/ou poursuivre l'objectif de gestion, notamment via des futures et options de vente ou d'achat, portant sur l'indice EuroStoxx 50.

Afin de limiter son exposition directe au risque de marché actions, le portefeuille aura structurellement recours à des contrats financiers sur indice d'actions afin de couvrir de 60% à 100% de son exposition au risque du marché actions. Ce taux flexible de couverture sera calibré de manière progressive et opportuniste afin de limiter le coût d'opportunité de cette couverture en phase de hausse des marchés. Par ailleurs, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change. Le Fonds n'a pas vocation à effectuer de total return swap « TRS ».

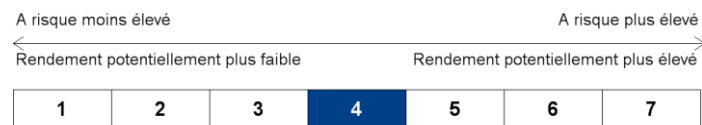
Conditions de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse de Paris et de Francfort ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

L'investisseur à la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de valorisation jusqu'à 12H.

Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée du Fonds est de 3 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit du calcul de la volatilité Ex Ante, basé sur la composition du portefeuille.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par l'exposition du Fonds au marché actions et par la nature de la stratégie mise en œuvre par le Fonds.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur Risque lié aux produits dérivés : Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

Risque de contrepartie : lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré conclus avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement au Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de crédit : le Fonds est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	-
Frais de sortie	-
Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants ¹	0,38%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% au-delà d'une performance annuelle supérieure à 5,55% nette de frais sur 3 ans (*)

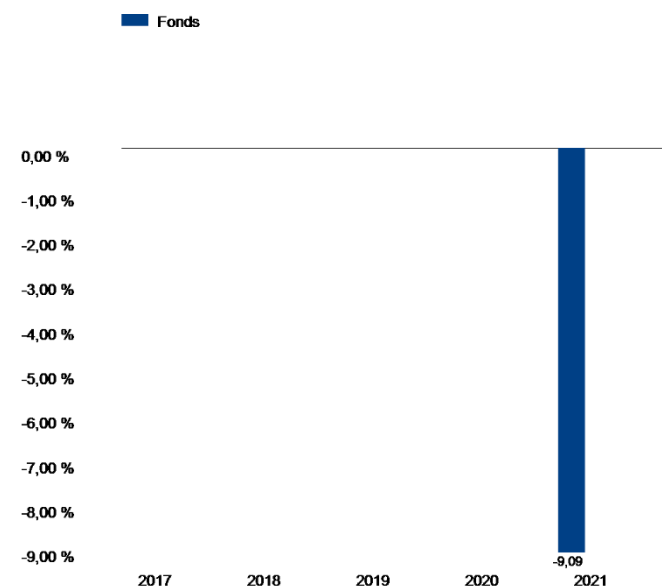
Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

(*) La période de calcul de la commission de surperformance est de trois ans. Par exception, elle s'étendra de sa création au 31 décembre 2023 puis courra du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 et ainsi de suite tous les 3 ans durant le vie de l'OPC.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : Néant.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 04/08/2020 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

Néant.

A compter du 02/03/2021, le prospectus est conforme à la réglementation SFDR.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **CACEIS BANK**

Parts tous souscripteurs réservées aux porteurs dont le montant minimum de souscription initiales est de 20 000 000€

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération est adoptée et supervisée par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

La politique de rémunération est disponible sur le site www.ofi-am.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. La société de gestion transmettra périodiquement aux porteurs de parts du Fonds ayant le statut de mutuelle, ainsi qu'à tout autre porteur qui en fera la demande, des informations et des états destinés à satisfaire au mieux les exigences actuelles et futures de la réglementation assurantielles, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **22/06/2022**.

Le Fonds disposant de plusieurs catégories de parts, les informations relatives à ces autres parts sont également disponibles sur simple demande (cf. modalités ci-dessus).